



## Nouvelle lésion non liée à l'accident

Par **Pierre39**, le **23/05/2024** à **21:14**

Bonjour,

Je suis employeur et je souaiterais savoir si je dois payer les frais de soins d'une lésion 2nd non liée à l'accident de travail initial.

Mon employeur a une fracture du pied. Un platre a été posé.

Quelques heures après la pose du platre, mon employeur avait de fortes douleurs. Il est donc retourné à l'hôpital pour retirer le platre. Une cloque s'est formée sur compression de la peau et du platre.

Aujourd'hui, 90% des soins médicaux et paramédicaux sont liés à cette plaie et non à la fracture.

Question: dois-je payé les soins de cette plaie ?

En vous remerciant pour votre retour.

Par **Visiteur**, le **24/05/2024** à **07:56**

Bonjour à tous

Mon employeur a une fracture du pied. **Un platre a été posé.**

Quelques heures après la pose du **platre**, mon employeur avait de fortes douleurs. Il est donc retourné à l'hôpital pour retirer le **platre**. Une cloque s'est formée sur compression de la peau et du **platre**.

Oui, car sauf preuve d'une cause autre, c'est bien lié à l'accident.